

Absent(s) excusé(s) : Renée Clémence, Gilles Frossard



DELIBERATIONS



Convention pour Transport Méridien (allers - retours élèves en bus à midi) :

Le Conseil Municipal, par délibération du 06 mars 2015, a décidé de maintenir le Transport pour le retour des enfants au domicile ou lieu de garde suite à l'arrêt de financement du Département et de la Cocom. Le coût annuel est de 14 027 € pour les quatre communes partagé au prorata du nombre d'habitants. Une convention sera signée avec la CCSH qui gère le service (accompagnatrices) en le refacturant.

Renouvellement participation Fonds de Solidarité pour le Logement :

Le Conseil Municipal renouvelle sa participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (0.61 € / habitant = 148 € /an) qui permet à des ménages d'accéder ou de se maintenir dans leur logement

Modification indice de référence pour les baux logements de l'école :

Un avenant au bail modifie l'indice de référence légal pour la révision des loyers des 2 appartements

Convention relative à la compétence « école » de la CCSH :

La Communauté de Communes de Saint Hippolyte assure la compétence « école ». Suite aux modifications apportées et votées par la CCSH, une nouvelle convention doit être signée précisant les relations entre la CCSH d'une part, et la commune propriétaire, d'autre part.

Indemnité du Comptable du Trésor :

Le conseil municipal accepte l'indemnité destinée au comptable du Trésor pour la confection des documents budgétaires et sa fonction de conseil, d'un montant de 341.84 Euros.

Intention de choix de Communauté de Communes pour Indevillers (communiquée en Sous-Préfecture comme toutes les délibérations) :

Des lois visant à réformer les Collectivités locales sont en cours d'élaboration à Paris notamment la loi NOTRe qui prévoit des modifications touchant aux communes. Pour les communautés de communes : limite mini de 5 000 habitants et incitation à une plus grande population (15 000 habitants) ; reprise de compétences (eau, assainissement en 2020), urbanisme, ...

La Communauté de Communes de St Hippolyte compte 4 650 habitants et ne peut donc pas rester sur son périmètre actuel des 20 communes.

Un conseil des Maires de la Cocom s'est tenu à Saint-Hippolyte en juillet pour explications des grandes lignes des réformes, dresser un état de situations de la CCSH comparé aux Communautés de Communes les plus voisines et définir les axes de réflexion.

Des pistes de réflexion ont été annoncées pour l'avenir intégrant une augmentation des habitants : Extension par adhésion d'autres communes ; fusion avec une autre Cocom ; retrait de 5 communes du Plateau de Maïche avec augmentation de la CCSH, par adhésion simultanée d'autres Communes.

En l'état des réformes, le Préfet proposera un Schéma Départemental avant le 31/03/2016 qui conduira chaque entité à s'exprimer par délibération. Néanmoins, afin de donner au Président de la CCSH les pistes de réflexion et concertation à envisager dès maintenant avec de futurs partenaires, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur sa volonté.

Les Conseillers souscrivent aux positions exposées par le Maire pour la Commune :

Les projets de lois (NOTRe, ALUR et MAPTAM, ...) provoquent leurs lots d'interrogations notamment pour le futur de nos petites communes rurales.

Notre « ressenti » local serait qu'il existe un « gros écart » entre les réalités qui sont à traiter pour les vies quotidiennes de nos communes et les propositions de lois de l'Etat.

Lors de la création de la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte, les élus d'Indevillers, avec ceux des communes voisines, avaient argumenté leur demande de rattachement à leur bassin de vie qui est Maïche. Ce choix naturel de « bassin de vie » est toujours pertinent aujourd'hui.

Les compétences exercées par la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte, solidairement avec les dix-neuf autres communes de la CESH, apportent des satisfactions pour la commune d'Indevillers.

L'état remis par la CESH compare les compétences exercées et non exercées entre les communautés de communes. Les chiffrages détaillés de ces écarts de compétences ainsi que les conséquences financières d'un retrait, en particulier les coûts pour notre commune, nous seront communiqués ultérieurement. Par exemple, des compétences importantes sont exercées par la CESH et pas exercées par la CCPM : « école (fonctionnement et investissement) ; comptabilité des communes ». La CCPM assure la compétence « entretien des routes » qui n'est pas assurée par la CESH.

Les taxes communautaires pour les habitants sont inférieures à la CCPM (valeurs indicatives) :

CESSH : Taxe d'habitation : 11,10 % ; Foncier Bâti : 8,60 % ; Foncier non bâti : 12,23%

CCPM : Taxe d'habitation : 4,89 % ; Foncier Bâti : 3,24 % ; Foncier non bâti : 5,39%

Compte-tenu des évolutions annoncées et toujours possibles par l'Etat, notamment de modification des organisations territoriales, nous nous interrogeons sur la viabilité de garantir - budgétairement à l'avenir -, à un nombre limité d'habitants, les compétences actuelles auxquelles pourraient encore s'ajouter d'autres compétences pour la CESH.

Le Conseil Municipal confirme la position soutenue par les élus lors de la création de la Communauté de Communes de Saint-Hippolyte : être rattaché à Maïche (bassin de vie) tout en restant attentif aux incidences, notamment financières pour les habitants et pour le budget communal.

Etude de faisabilité pour la source communale, pour fiabiliser l'interconnexion :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre de l'Agence Régionale de la Santé du 17 juillet 2015 qui résume les anomalies constatées affectant la qualité de l'eau depuis un an et les orientations envisageables : abandon ou maintien de la ressource communale avec les actions en conséquence.

Plus d'infos sur site internet : www.indevillers.fr

Il convient de chiffrer les investissements pour maintenir notre source comparativement à une connexion au réseau de Maïche afin de décider : estimations de 100 000 € à plusieurs 100 000 Euros.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude de faisabilité à un cabinet (HETC Le Russey) pour chiffrer les investissements : maintenir notre source ...ou se connecter au réseau de Maïche (1 200 € HT).

Quelle que soit la décision, une augmentation du prix du m3 d'eau apparaît inévitable.



DIVERS



• Travaux 2015 dans la Commune :

Un état des travaux réalisés et à réaliser en 2015 a été dressé. Quelques travaux sont en projet. Compte tenu des incertitudes sur les investissements nécessaires pour l'eau et pour la station d'épuration, le Conseil Municipal reste encore plus prudent sur les dépenses et les limite. Néanmoins, pour avancer à moyen terme, nous continuons à étudier les aménagements pour le Monument aux Morts et pour le lavoir. Travaux à réaliser selon ce qui sera possible.



INFORMATIONS



• Inscription sur la liste électorale :

Inscription sur la liste électorale jusqu'au 30 septembre 2015 afin de participer aux élections régionales des 6 et 13 décembre 2015. Merci de vous munir d'une carte d'identité et d'une preuve de domicile.

• Appartement à louer en mairie :

L'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie, côté église, est toujours à louer. Le loyer est de 310 €/mois pour une surface de 69 m2.

• Encombrants : Date de passage

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **lundi 19 octobre 2015**. Dépôt le dimanche soir impérativement : il n'y aura qu'un seul passage.

• Affouage : date d'inscription

La date limite d'inscription en mairie pour les lots d'affouage est fixée au **vendredi 23 octobre**.

• Autres informations non présentes sur ce compte-rendu :

A votre disposition pour toutes informations. Etude pour plus d'infos sur site Internet envisagée.